

# AVIS DE CONVOCATION

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire

**Mardi 21 janvier 2014 à 16 heures 30**  
**Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux**  
25 avenue Victor Cresson 92130 Issy-les-Moulineaux

---

Issy-les-Moulineaux, le 2 janvier 2014

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de SODEXO qui se tiendra le mardi 21 janvier 2014 à 16 heures 30 au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Je souhaite vivement que vous participiez personnellement à cette réunion au cours de laquelle nous vous commenterons les résultats et perspectives de notre Groupe. Vous aurez également la possibilité de poser vos questions et de vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations utiles pour prendre part à cette Assemblée.

Par ailleurs, vous pourrez également suivre en direct le déroulement de l'Assemblée Générale sur notre site Internet [www.sodexo.com](http://www.sodexo.com).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.



**Pierre Bellon**  
Président du Conseil d'Administration



---

# SOMMAIRE

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE	4
ORDRE DU JOUR	6
PRESENTATION DES RESOLUTIONS	7
PROJET DE RESOLUTIONS	12
RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2012/2013	20
RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	34
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	35

---

L'avis préalable à cette Assemblée Générale, prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 décembre 2013.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont publiées sur le site Internet [www.sodexo.com](http://www.sodexo.com) (*rubrique Finance – Assemblée Générale*).

L'accès à [www.sodexo.com](http://www.sodexo.com) (*rubrique Finance – Assemblée Générale*) permet également de suivre en direct le déroulement de l'Assemblée Générale et de consulter le **Document de Référence 2012-2013** (déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 novembre 2013 et comprenant, notamment, les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce).

**Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations :**

## **SODEXO**

Direction Juridique Groupe  
255, quai de la Bataille de Stalingrad  
92866 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9  
Tél. : +33 (0)1 57 75 81 12

## Comment participer à l'Assemblée Générale ?

### Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des actions à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte le **jeudi 16 janvier 2014 à zéro heure, heure de Paris** (le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, ci-après « J-3 »), soit dans les compte-titres nominatifs de la Société, soit dans les compte-titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

- **Pour les actionnaires au nominatif**, cet enregistrement comptable à J-3 dans les compte-titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.
- **Pour les actionnaires au porteur**, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les compte-titres au porteur qui, sur demande des actionnaires au porteur souhaitant participer à l'Assemblée, justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Sodexo) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

### Comment participer à l'Assemblée ?

Tout actionnaire a quatre possibilités :

- **Assister personnellement à l'Assemblée ;**
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;**
- **Donner pouvoir à un tiers ;**
- **Voter par correspondance.**

**Dans tous les cas, l'actionnaire doit impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à son intermédiaire habilité au moyen de l'enveloppe T jointe.**

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

### Assister personnellement à l'Assemblée ?

L'actionnaire qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée doit demander une carte d'admission. Il suffit pour cela de **cocher la case A** en partie supérieure du formulaire, de **dater et de signer au bas du formulaire**. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le jeudi 16 janvier 2014 devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation afin de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 au bureau accueil de l'Assemblée.

#### Le vote aura lieu à l'aide d'un boîtier de vote électronique.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons :

1. de vous présenter dès 15 heures 30 à l'adresse de l'Assemblée, aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. A défaut, vous devez vous présenter à l'accueil ;
2. d'entrer dans la salle avec le boîtier de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence ;
3. de vous conformer aux indications données en séance pour utiliser le boîtier de vote.

### Donner pouvoir ou voter par correspondance ?

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- **Voter par correspondance** : cocher la case « je vote par correspondance » ; pour voter **OUI** aux résolutions : ne pas noircir les cases correspondantes / pour voter **NON ou s'abstenir** sur certaines résolutions proposées : noircir individuellement les cases correspondantes ; ne pas oublier de remplir la case « amendements et résolutions nouvelles », dater et signer au bas du formulaire ;
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : cocher la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale », dater et signer au bas du formulaire. Dans ce cas, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable aux projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration ;
- **Donner pouvoir à un tiers** : cocher la case « je donne pouvoir à », identifier la personne dénommée, dater et signer au bas du formulaire.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire

financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale (Service des Assemblées CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3 - Fax 02 51 85 57 01).

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique ne pourront être prises en compte que si les notifications dûment signées et complétées sont réceptionnées au plus tard le lundi 20 janvier 2014 à 15 heures, heure de Paris.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com), toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés - et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur - parvenus à la Société Générale (Service des Assemblées - CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3) au plus tard le vendredi 17 janvier 2014 à minuit, heure de Paris.

## Comment remplir votre formulaire ?

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée : cochez A.

**IMPORTANT :** Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - *Important :* Before selecting please refer to instructions on reverse side.  
**A.**  Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci  la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this  date and sign at the bottom of the form.*  
**B.**  Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*  
 J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 21 JANVIER 2014**

**SODEXO**  
255 QUAI DE LA BATAILLE DE STALINGRAD  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

**AU CAPITAL DE EUR 628 528 100**  
301 940 219 RCS NANTERRE

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights :

Nominatif / Registered  VS - Single vote  
 Porteur - Bearer  VD - Double vote

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
*I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this  for which I vote NO or I abstain.*

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci  la case correspondant à mon choix.  
*On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9										
	A									F									
	B									G									
	C									H									
	D									J									
	E									K									
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée // *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.*

Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. // *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...*

Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). // *I abstain from voting (is equivalent to vote NO).*

Je donne procuration (cf. au verso 4) à M, Mme ou Melle, Raison Sociale pour voter en mon nom. // *I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.*

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
*In order to be considered, this completed form must be returned at the latest*  
 sur 1<sup>ère</sup> convocation // on 1<sup>st</sup> notification      sur 2<sup>e</sup> convocation // on 2<sup>nd</sup> notification

à la BANQUE // to the Bank      17/01/14  
 à la SOCIÉTÉ // to the Company      17/01/14

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**JE DONNE POUVOIR A :** Cf. au verso (4)

**I HEREBY APPOINT :** See reverse (4)  
M, Mme ou Melle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**Quel que soit votre choix, datez et signez ici.**

Date & Signature

**Vérifiez vos nom, prénom et adresse et modifiez-les en cas d'erreur.**

Vous désirez voter par correspondance : cochez cette case et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez cette case.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée et votera à votre place : cochez cette case et inscrivez les coordonnées de cette personne.

SODEXO - Avis de Convocation - Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2014 - 5

# **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2014**

## **Résolutions à titre ordinaire**

1. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012-2013
2. Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende
3. Approbation de la convention réglementée relative aux prestations de services fournis par Bellon SA à Sodexo SA concernant notamment la stratégie, la finance, la comptabilité, les Ressources Humaines et la définition des politiques d'investissement du Groupe
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Landel
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paul Jeanbart
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Patricia Bellinger
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Peter Thompson
8. Fixation du montant des jetons de présence
9. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Pierre Bellon, Président du Conseil d'Administration
10. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Michel Landel, Directeur Général
11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

## **Résolutions à titre extraordinaire**

12. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices
15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
16. Modification de l'article 11 des statuts par l'introduction d'un nouvel article 11-4 relatif à la désignation d'un (ou plusieurs) administrateur(s) représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration

## **Résolution à titre ordinaire**

17. Pouvoirs

# Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2014

## 1. SUR LA PARTIE ORDINAIRE

### ▪ Approbation des comptes annuels et consolidés (1<sup>ère</sup> résolution)

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, pour l'exercice 2012-2013, les comptes annuels de la société Sodexo qui font ressortir un bénéfice net de 342 millions d'euros, et les comptes consolidés du Groupe qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 439 millions d'euros.

### ▪ Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende (2<sup>ème</sup> résolution)

Cette résolution a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2012-2013 et à la distribution du dividende. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution en numéraire d'un dividende de 1,62 euro par action, en progression de près de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

En complément, et pour sa première application depuis la mise en place du dispositif par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 janvier 2011, les actions détenues sous la forme nominative depuis le 31 août 2009 au moins et qui seront conservées ainsi jusqu'à la mise en paiement du dividende, bénéficieront automatiquement sans autre formalité d'une majoration de 10 % du dividende (arrondie au centime inférieur), soit 0,16 euro supplémentaire par action. Pour rappel, le nombre d'actions éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social (soit un nombre maximal de 785 660 actions par actionnaire sur la base du capital au 31 août 2013).

Le dividende, ainsi que la majoration du dividende pour les actions en bénéficiant seront mis en paiement le 4 février 2014, étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 30 janvier 2014 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 3 février 2014.

### ▪ Approbation de la Convention réglementée relative aux prestations de services fournies par Bellon SA à Sodexo SA (3<sup>ème</sup> résolution)

La 3<sup>e</sup> résolution vise à approuver le contrat de prestations de services conclu par la Société et Bellon SA et qui relève des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 avril 2013 (Michel Landel et les administrateurs membres de la famille Bellon n'ayant pas pris part au vote) et les montants facturés au titre de ce contrat sont détaillés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant à la section 4.4.2 du Document de référence.

La Société et Bellon SA sont liées, depuis 1991, par un contrat de prestations de services par lequel Bellon SA fournit à Sodexo et aux sociétés de son Groupe, directement et avec l'aide d'experts qualifiés, des services d'assistance et de conseils dans différents domaines tels que la stratégie, la finance, la comptabilité, les Ressources Humaines et la définition des politiques d'investissement. Sodexo bénéficie également, aux termes de cet accord, d'assistance et de conseils dans le cadre de la définition des politiques générales du Groupe Sodexo dans ces différents domaines, et de leur mise en œuvre coordonnée dans l'ensemble des activités du Groupe Sodexo, afin d'assurer leur développement dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de l'amélioration de ses principes de gouvernement d'entreprise, Sodexo a décidé de redéfinir les modalités d'application de ce contrat, en cours au sein du Groupe depuis plus de 20 ans, afin de permettre une meilleure information de ses actionnaires. À ce titre, la Société a décidé de modifier la durée de ce contrat afin de le soumettre au vote de ses actionnaires de façon régulière, soit tous les cinq ans.

Par ailleurs, et toujours dans un souci d'amélioration de ses principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé en date du 16 avril 2013 que le Comité d'Audit de Sodexo procéderait annuellement à un examen de la rémunération due au titre de ce contrat ainsi que de l'évolution de cette rémunération.

Pour l'exercice 2012-2013, la facturation émise au titre du contrat par Bellon SA s'élève à 6,2 millions d'euros hors taxes, soit le même montant que pour l'exercice 2011-2012. Ce montant correspond aux rémunérations (y compris les charges sociales) de M. Michel Landel (Directeur Général), Mme Elisabeth Carpentier (Directrice des Ressources Humaines Groupe) et Mme Siân Herbert-Jones (Directrice Financière Groupe) employés et rémunérés directement par Bellon SA à hauteur de 5,7 millions d'euros, aux honoraires de conseils externes à hauteur de 0,2 million d'euros et à une marge de 5 % à hauteur de 0,3 million d'euros.

Il est précisé que seules les nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice sont soumises au vote des actionnaires. Les conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs ne sont pas soumis à nouveau au vote de l'Assemblée.

▪ **Renouvellement de mandats d'administrateurs (4<sup>ème</sup> à 7<sup>ème</sup> résolutions)**

Les mandats d'administrateurs de MM. Michel Landel, Paul Jeanbart, Peter Thompson et de Mme Patricia Bellinger viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats d'administrateurs de MM. Michel Landel, Paul Jeanbart et de Mme Patricia Bellinger pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016, ainsi que celui de M. Peter Thompson pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 (ceci afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs conformément aux dispositions de l'article 11-1 des statuts de la Société).

Les notices biographiques de chacune des personnes précitées figurent à la section 7.1.1.2 du Document de référence.

Monsieur Alain Marcheteau, administrateur de Sodexo depuis le 25 janvier 2010, dont le mandat vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014, a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Monsieur Pierre Bellon a tenu en son nom, au nom du Conseil d'Administration et au nom de l'ensemble des actionnaires, à remercier Monsieur Alain Marcheteau pour avoir fait bénéficier le Groupe de son expérience.

▪ **Fixation des jetons de présence (8<sup>ème</sup> résolution)**

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et de ses comités requièrent une disponibilité et un investissement croissants des administrateurs. À cet égard, afin de pouvoir tenir un nombre plus important de réunions des comités du Conseil d'Administration et d'en accroître le cas échéant le nombre de membres, le Conseil d'Administration sollicite une augmentation de l'enveloppe maximale des jetons de présence qui sera répartie entre les administrateurs dans le strict respect des règles fixées par le Règlement intérieur du Conseil.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 630 000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices suivants, étant précisé que ce montant resterait en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Pour mémoire, l'enveloppe globale des jetons de présence était fixée à 580 000 euros par exercice depuis l'exercice 2011-2012.

▪ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2012-2013 à chaque dirigeant mandataire social de la Société (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions)**

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 (section 24.3), Code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions visent à soumettre à l'avis de l'Assemblée Générale les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2012-2013 à chaque dirigeant mandataire social, M. Pierre Bellon, Président du Conseil d'Administration, et M. Michel Landel, Directeur Général (étant précisé que l'ensemble de ces éléments sont détaillés dans le Document de référence section 7.3.1).



## Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2012-2013 à M. Pierre Bellon, Président du Conseil d'Administration

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Jetons de présence	53 740 €	Le montant versé à chaque administrateur est calculé conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'Administration et selon les critères exposés en section 7.3.2.1 du Document de référence.

Par ailleurs, il convient de noter que M. Pierre Bellon ne bénéficie pas, au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société, des éléments de rémunération suivants : rémunération fixe, rémunération variable, rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, options d'actions, actions de performance, indemnités de prise ou de cessation de fonction, régime de retraite supplémentaire, avantage de toute autre nature.

## Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2012-2013 à M. Michel Landel, Directeur Général

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	933 400 €	Montants dus (bruts et avant impôts).
Rémunération variable	1 027 295 €	Rémunération variable constituée de la prime d'objectifs due au titre de l'exercice 2012-2013 (qui sera versée en 2013-2014) correspondant à 87,6 % de la rémunération fixe perçue sur ledit exercice (compte tenu de l'atteinte partielle des objectifs) et d'une indemnité de déplacement versée au cours de l'exercice 2012-2013 dont le montant varie en fonction des pays visités et de la durée des déplacements. La prime d'objectifs est composée pour 20 % d'objectifs qualitatifs personnels liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et pour 80 % d'objectifs quantitatifs basés sur les performances financières réalisées par le Groupe au cours de l'exercice écoulé (incluant la croissance organique du chiffre d'affaires pour 15 % du total de la prime d'objectifs, la progression du résultat opérationnel pour 30 % et du résultat net part du Groupe pour 15 %, ainsi que des liquidités générées par les opérations ( <i>free cash-flow</i> ) pour 20 %).
Attribution d'options d'actions ou d'actions de performance	37 000 actions de performance valorisées à 1 967 660 €	Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2013 (12 <sup>e</sup> résolution), a attribué gratuitement à M. Michel Landel, en date du 25 avril 2013, 37 000 actions de performance (soit 4,40 % du nombre total des actions attribuées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice). L'acquisition de ces actions est subordonnée à l'atteinte d'un taux de croissance annuel cumulé du résultat net part du Groupe d'au moins 6 % entre l'exercice 2011-2012 et l'exercice 2014-2015 à taux de change constants et hors éléments exceptionnels. Aucune option d'action n'a été octroyée à M. Michel Landel au cours de l'exercice 2012-2013.
Indemnités de prise ou de cessation de fonction	Aucun montant dû ou versé	Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 6 novembre 2008, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 janvier 2009 (5 <sup>e</sup> résolution), Michel Landel bénéficie d'une indemnité en cas de cessation de son mandat de Directeur Général (hors démission ou départ à la retraite, et sauf révocation pour faute grave ou lourde), dont le montant sera égal à deux fois la rémunération brute annuelle (fixe et variable) perçue au cours des 12 derniers mois précédant cette cessation. Le versement de cette indemnité n'interviendra que sous réserve que, à périmètre et change constants, la progression annuelle du résultat opérationnel consolidé du Groupe Sodexo soit égale ou supérieure à 5 % pour chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant dû ou versé	Le régime de retraite supplémentaire dont bénéficie Michel Landel prévoit le versement d'une pension s'élevant à 14 % du salaire fixe annuel moyen versé au cours des 3 années précédant la liquidation de sa retraite de base. Cette pension vient s'ajouter aux retraites servies par les régimes obligatoires, à condition que le bénéficiaire fasse partie des effectifs de l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Le montant cumulé de l'engagement concernant Michel Landel s'élève à 2 407 816 euros au 31 août 2013 et la charge comptabilisée au titre de l'exercice clos s'élève à 201 696 euros.
Avantages de toute nature	2 400 €	M. Michel Landel bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, il convient de noter que M. Michel Landel ne bénéficie pas des éléments de rémunération suivants : rémunération variable pluriannuelle, jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de la Société, rémunération exceptionnelle.

## ▪ **Achat par la Société de ses propres actions (11<sup>ème</sup> résolution)**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation lui permettant de procéder à l'acquisition des actions de la Société en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2013.

Elle permettrait de mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale, avec les caractéristiques suivantes :

- prix d'achat maximal par action : 90 euros ;
- montant global maximal : 950 millions d'euros ;
- pouvant être réalisé à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous moyens.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale et incluent notamment l'attribution ou la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux au titre de la mise en œuvre de tout plan d'options, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne d'entreprise, l'annulation d'actions par voie de réduction de capital, l'animation du marché de l'action Sodexo dans le cadre d'un contrat de liquidité, la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ou lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société. Les actions acquises dans le cadre de cette délégation de compétence pourront être réaffectées par le Conseil d'Administration à des objectifs du programme autres que ceux poursuivis initialement, dans les conditions légales et réglementaires applicables.

Au 31 août 2013, le pourcentage de capital autodétenu par la Société s'élevait à 3,58 % (pour plus d'informations sur l'utilisation du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2012-2013, se reporter à la section 5.1.2.4 du Document de référence).

## **2. SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE**

### ▪ **Réduction du capital social par annulation des actions autodétenues (12<sup>ème</sup> résolution)**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation lui permettant d'annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions par la Société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale par période de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 26 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2012.

Aucune action n'a été annulée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012-2013.

### ▪ **Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, ainsi que par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> résolutions)**

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de renouveler les délégations de compétence lui permettant d'agir au mieux des intérêts de la Société, pour décider le moment venu, des modalités les plus appropriées à mettre en œuvre, compte tenu des opportunités offertes par les marchés financiers, pour accroître les capitaux permanents de la Société.

L'autorisation délivrée au titre de la 13<sup>e</sup> résolution permettra au Conseil d'Administration de décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission d'actions ordinaires (à l'exclusion par conséquent des actions de préférence) et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dans les limites suivantes :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas dépasser 100 millions d'euros (soit à titre indicatif environ 16 % du capital), auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société qui pourront être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 1 milliard d'euros.

L'autorisation délivrée au titre de la 14<sup>e</sup> résolution permettra au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital par incorporation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des primes, réserves ou bénéfices dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces procédés ; le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros.

Ces délégations seraient valables pour une durée de 26 mois et remplaceraient les délégations de même nature données par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2012.

▪ **Augmentation du capital social réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (15<sup>ème</sup> résolution)**

La loi impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à autoriser une augmentation de capital par apport en numéraire (comme c'est le cas aux termes de la 13<sup>e</sup> résolution) de se prononcer également sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un Plan d'Épargne d'Entreprise (article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce).

Le Conseil d'Administration propose donc à l'Assemblée Générale de renouveler la délégation de compétence lui permettant d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières au profit des adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait représenter plus de 1,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration (ce plafond s'imputera sur le plafond global d'un montant nominal maximum total de 100 millions d'euros prévu dans la 13<sup>e</sup> résolution) ; le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait fixé par le Conseil d'Administration et ne pourrait pas être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, étant précisé que le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, pourrait réduire ou supprimer la décote, notamment pour tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Cette délégation serait valable pour une durée de vingt-six mois et remplacerait la délégation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2013.

Au 31 août 2013, l'actionariat salarié représentait 0,99 % du capital de la Société.

▪ **Modification de l'article 11 des statuts par l'introduction d'un nouvel article 11-4 relatif à la désignation d'un (ou plusieurs) administrateur(s) représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration (16<sup>ème</sup> résolution)**

Conformément à la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin d'y introduire les modalités de désignation du ou des administrateur(s) représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration.

Il serait ainsi prévu que lorsqu'un seul administrateur représentant les salariés devra être nommé conformément à la loi, celui-ci soit désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des dernières élections. Consulté conformément à la loi, le Comité d'Entreprise de la Société a émis, le 12 septembre 2013, un avis favorable quant à cette modalité de désignation. Lorsque deux administrateurs représentant les salariés devront être nommés, le second sera désigné par le Comité d'Entreprise Européen tel que prévu par la loi.

Sous réserve des renouvellements de mandats des administrateurs soumis au vote des actionnaires, le Conseil d'Administration sera composé de 12 membres à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014. Par conséquent, un administrateur représentant les salariés devra être désigné au plus tard dans les six mois suivant la date de l'Assemblée Générale.

### **3. SUR LA PARTIE ORDINAIRE**

▪ **Pouvoirs pour accomplissement des formalités (17<sup>ème</sup> résolution)**

Cette résolution usuelle concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux résolutions prises par l'Assemblée Générale.

# Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2014

## 1. SUR LA PARTIE ORDINAIRE

### ▪ Première résolution

*(Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012-2013)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, approuve d'une part, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2013 tels qu'ils lui ont été présentés desquels il ressort un bénéfice net de 342 millions d'euros et d'autre part, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2013 desquels il ressort un résultat net part du Groupe de 439 millions d'euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports.

### ▪ Deuxième résolution

*(Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende)*

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2012-2013	341 642 070 EUR
augmenté du report à nouveau figurant à la clôture de l'exercice 2012-2013	891 353 160 EUR
<b>Soit un bénéfice distribuable de</b>	<b>1 232 995 230 EUR</b>
De la manière suivante :	
• dividende <i>(sur la base des 157 132 025 actions composant le capital social au 31 août 2013)</i>	254 553 881 EUR
• majoration de 10 % du dividende <i>(sur la base des 3 992 369 actions inscrites au nominatif au 31 août 2013 ayant droit à la majoration du dividende après application du plafond de 0,5 % du capital par actionnaire)</i>	638 779 EUR
• report à nouveau	977 802 570 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>1 232 995 230 EUR</b>

L'Assemblée Générale décide par conséquent qu'un dividende de 1,62 euro sera distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende.

En application des dispositions statutaires, une majoration de 10 % du dividende (arrondie au centime inférieur), soit 0,16 euro supplémentaire par action, sera attribuée aux actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins le 31 août 2009 et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement du dividende. Il est rappelé que le nombre d'actions ayant droit à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social (soit un nombre maximal de 785 660 actions par actionnaire sur la base du capital au 31 août 2013).

Le dividende, ainsi que la majoration du dividende pour les actions en bénéficiant, seront mis en paiement le 4 février 2014, étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 30 janvier 2014 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 3 février 2014.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau. De même, si certaines des 3 992 369 actions inscrites au nominatif et ayant droit à la majoration du dividende au 31 août 2013 ont cessé d'être inscrites au nominatif entre le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et la date de mise en paiement du dividende, le montant de la majoration du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé (en ce inclus la majoration) est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	<b>Exercice 2011-2012 (distribution en 2013)</b>	<b>Exercice 2010-2011 (distribution en 2012)</b>	<b>Exercice 2009-2010 (distribution en 2011)</b>
Dividende par action *	1,59 EUR	1,46 EUR	1,35 EUR
Montant total de la distribution	240 067 214 EUR	221 091 767 EUR	208 024 389 EUR

\* *Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.*

### ▪ Troisième résolution

*(Approbation de la convention réglementée relative aux prestations de services fournis par Bellon SA à Sodexo SA concernant notamment la stratégie, la finance, la comptabilité, les Ressources Humaines et la définition des politiques d'investissement du Groupe)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention conclue entre Sodexo SA et Bellon SA au cours de l'exercice clos le 31 août 2013 présentée dans ce rapport.

### ▪ Quatrième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Landel)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de M. Michel Landel vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

### ▪ Cinquième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paul Jeanbart)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de M. Paul Jeanbart vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

### ▪ Sixième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Patricia Bellinger)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Patricia Bellinger vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

### ▪ Septième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Peter Thompson)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de M. Peter Thompson vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

### ▪ Huitième résolution

*(Fixation du montant des jetons de présence)*

L'Assemblée Générale décide de fixer à 630 000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices suivants, étant précisé que ce montant restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration de fixer la répartition et la date de mise en paiement desdits jetons de présence.

## ▪ Neuvième résolution

*(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Pierre Bellon, Président du Conseil d'Administration)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 à Pierre Bellon, Président du Conseil d'Administration, tels que figurant dans le Document de référence 2012-2013 à la section 7.3.1.1 et rappelés dans le rapport du Conseil d'Administration.

## ▪ Dixième résolution

*(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Michel Landel, Directeur Général)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 à Michel Landel, Directeur Général, tels que figurant dans le Document de référence 2012-2013 à la section 7.3.1.2 et rappelés dans le rapport du Conseil d'Administration.

## ▪ Onzième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue de :

- l'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, notamment à tout salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à tout mandataire social de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, ou à tout autre attributaire autorisé par la loi à bénéficier de telles actions ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options permettant de procéder à l'acquisition à titre onéreux par tous moyens d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, notamment par tout salarié ou mandataire social de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou par tout autre attributaire autorisé par la loi à bénéficier de telles options ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société ou, dans les conditions autorisées par la loi, par des entités liées à la Société, donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation par voie de réduction de capital sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la 12<sup>e</sup> résolution à caractère extraordinaire, ou le cas échéant, en vertu d'une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation ; ou
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sodexo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la remise d'actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- honorer de manière générale, des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société liée.

Ces opérations pourront être effectuées par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximal d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (soit un nombre maximal de 15 713 202 actions), étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite légale maximale de 10 % d'actions autodétenues.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximal d'achat ne pourra excéder 90 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 950 millions d'euros.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2013 dans sa 11<sup>e</sup> résolution.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, en vue de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

## **2. SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE**

### ▪ **Douzième résolution**

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit un nombre maximal de 15 713 202 actions), par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu d'un programme de rachat d'actions autorisé par les actionnaires et de réduire corrélativement le capital social.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour accomplir la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé, et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012 dans sa 10<sup>e</sup> résolution.

### ▪ **Treizième résolution**

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 à L. 228-93 et après avoir constaté la libération intégrale du capital social :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, ou en toute autre devise ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires (à l'exclusion par conséquent des actions de préférence) et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal maximal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation – ainsi que de la 15<sup>e</sup> résolution (sous réserve de l'adoption de cette résolution par la présente Assemblée Générale) et des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2013 – est fixé à 100 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - le montant nominal maximal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies,
  - la ou les émissions sont réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux, le Conseil d'Administration ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce,
  - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites,
  - la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment pour fixer les conditions d'émission, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital, les modalités d'attribution des titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ainsi que les dates auxquelles peuvent être exercés les droits d'attribution, à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer toutes autres modalités permettant d'assurer, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital (y compris par voie d'ajustements en numéraire), constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, et généralement faire tout le nécessaire ;
5. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012 dans sa 11<sup>e</sup> résolution ;
6. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration en rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

#### ▪ Quatorzième résolution

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de tout ou partie des primes, réserves ou bénéfices dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 200 millions d'euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire d'actions de la Société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;



4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment pour :
  - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal des actions existantes portera effet,
  - décider en cas d'émission d'actions nouvelles que (i) les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, et que les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation et (ii) les actions qui seront attribuées en vertu de cette délégation à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double et/ou du droit au dividende majoré bénéficieront de ce droit dès leur émission,
  - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - d'une manière générale passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
5. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012 dans sa 12<sup>e</sup> résolution.

#### ▪ Quinzième résolution

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital de la Société, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs Plans d'Épargne d'Entreprise (ou tout autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence et décide qu'elle prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2013 dans sa 14<sup>e</sup> résolution ;
3. décide que le nombre total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra représenter un pourcentage supérieur à 1,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration. Ce plafond s'imputera sur le plafond global d'un montant nominal maximum total de 100 millions d'euros prévu dans la 13<sup>e</sup> résolution, sous réserve de l'adoption de cette résolution par la présente Assemblée Générale, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution ultérieure pendant la durée de validité de la présente délégation ;
4. décide que le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail et sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise, étant précisé que le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, pourra réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin notamment de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
5. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;

6. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, ainsi qu'aux titres auxquels donneront droit lesdites valeurs mobilières ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, et notamment pour arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en Bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, y compris la modification corrélative des statuts, et sur sa seule décision, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
8. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration en rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

#### ▪ Seizième résolution

*(Modification de l'article 11 des statuts par l'introduction d'un nouvel article 11-4 relatif à la désignation d'un (ou plusieurs) administrateur(s) représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de l'avis favorable du Comité d'Entreprise de la Société émis lors de sa séance du 12 septembre 2013, décide d'introduire l'article 11-4 dans les statuts de la Société afin de déterminer les modalités de désignation du ou des administrateur(s) représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

En conséquence, l'article 11-4 sera libellé comme suit :

**Article 11.4** (relatif aux administrateurs représentant les salariés).

*« Le Conseil d'Administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce, des administrateurs représentant les salariés conformément à la Loi et dont le régime est soumis aux dispositions légales en vigueur et aux présents statuts.*

*Le nombre des administrateurs représentant les salariés est égal à deux lorsque le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce est supérieur à douze et à un s'il est égal ou inférieur à douze.*

*Lorsqu'un seul administrateur représentant les salariés doit être nommé, celui-ci est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des dernières élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français.*

*Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être nommés, le premier est désigné selon la modalité fixée ci-dessus et le second est désigné par le Comité d'Entreprise Européen.*

*Si au cours d'un exercice le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce devient supérieur à douze, le Président du Conseil d'Administration devra, dans un délai raisonnable, saisir le Comité d'Entreprise Européen afin de procéder à la nomination d'un second administrateur représentant les salariés qui entrera en fonction lors de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après sa nomination.*

*Si au cours d'un exercice le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce devient inférieur ou égal à douze, le mandat de l'administrateur représentant les salariés nommé par le Comité d'Entreprise Européen se poursuivra jusqu'à son terme mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à douze à la date du renouvellement.*

*La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de trois ans. Ils entrent en fonction à l'expiration des fonctions des administrateurs représentant les salariés sortants. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception, les premiers administrateurs représentant les salariés entreront en fonction lors de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après leur nomination.*

*Le mandat des administrateurs représentant les salariés prend fin de plein droit en cas de rupture de leur contrat de travail, de révocation conformément à l'article L. 225-32 du Code de commerce ou en cas de survenance d'un cas d'incompatibilité prévu à l'article L. 225-30 du Code de commerce.*

*Sous réserve des dispositions du présent article ou de la Loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.*

*Par exception aux dispositions de l'article 11-2 des présents statuts, les administrateurs représentant les salariés n'ont pas l'obligation de détenir un nombre minimum d'actions de la Société pendant la durée de leurs fonctions.*

*En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu conformément aux dispositions de l'article L. 225-34 du Code de commerce. Jusqu'à la date de remplacement de l'administrateur (ou, le cas échéant, des administrateurs) représentant les salariés, le Conseil d'Administration pourra se réunir et délibérer valablement.*

*Les dispositions du présent article 11-4 cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la Société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination d'administrateurs représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout administrateur représentant les salariés nommé en application du présent article 11-4 expirera à son terme. »*

### **3. SUR LA PARTIE ORDINAIRE**

- **Dix-septième résolution**

*(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

# Rapport d'activité de l'exercice 2012-2013

(clos le 31 août 2013)

## 1. SYNTHÈSE DE L'ACTUALITÉ DE L'EXERCICE

La Qualité de Vie est aujourd'hui reconnue comme un facteur de progrès pour les personnes et de performance pour les entreprises et les organisations.

Fort de cette conviction, Sodexo a développé une offre unique de services qui améliorent la Qualité de Vie : le Groupe est aujourd'hui la seule entreprise au monde à offrir à ses clients des Services sur Site, des Services Avantages et Récompenses et des Services aux Particuliers et à Domicile qui contribuent à leur performance. En effet, pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de vie de ses clients et de ses consommateurs, Sodexo propose plus de 100 services aux entreprises, universités, hôpitaux, maisons de retraite... mais aussi aux particuliers avec des services d'aide à domicile ou de garde d'enfants.

Afin de renforcer encore ses connaissances et son leadership sur le sujet de la qualité de vie, Sodexo a signé en 2013, un accord de partenariat ambitieux sur trois ans avec l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) visant à promouvoir la qualité de vie comme facteur de développement et de progrès des organisations et de la société en général. Au cours de l'exercice 2012-2013, Sodexo a continué d'investir dans la mise en œuvre de sa stratégie de long terme pour devenir le leader mondial des Services de Qualité de Vie. Ces investissements ont porté en priorité sur trois domaines clés pour la croissance durable du Groupe :

- le développement des Ressources Humaines à travers la formation des équipes, l'internationalisation du management et une politique volontariste en faveur de la diversité ;
- le renforcement constant de l'expertise technique : les services de *facilities management* représentent désormais 27 % du chiffre d'affaires consolidé, à comparer aux 18 % pour l'exercice 2004-2005 ;
- les marchés à fort potentiel – et notamment les pays émergents qui représentent aujourd'hui 21 % du chiffre d'affaires du Groupe en Services sur Site (contre seulement 10 % en 2004-2005) – et avec un volume d'émission de 8,1 milliards d'euros pour l'activité Services Avantages et Récompenses (à comparer à un volume d'émission de 2,1 milliards en 2005).

Sur l'exercice écoulé, les performances financières sont en ligne avec les objectifs fixés en début d'exercice dans un contexte mondial complexe.

Ainsi :

- le chiffre d'affaires consolidé de Sodexo atteint plus de 18 milliards d'euros ;
- la croissance interne du chiffre d'affaires ressort à + 1,1 % (+ 2,9 % si l'on exclut les trois événements spécifiques \* à 2011-2012), et la croissance totale, après prise en compte des acquisitions et des effets de change de l'exercice, est de + 0,9 % ;
- le résultat opérationnel publié est de 814 millions d'euros, le Groupe ayant engagé 139 millions d'euros de charges exceptionnelles au cours de l'exercice dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts. Le résultat opérationnel avant ces éléments exceptionnels s'élève à 953 millions d'euros, en progression, hors effet de change, de 1,7 % par rapport à 2011-2012, mais en léger recul de - 0,5 % après prise en compte des effets de change ;
- le résultat net part du Groupe publié atteint 439 millions d'euros. Hors prise en compte des éléments exceptionnels, ce résultat net part du Groupe et le bénéfice net par action auraient progressé d'environ 5 % par rapport à l'exercice précédent ;
- les flux nets de trésorerie liés à l'activité s'élèvent à plus de 618 millions d'euros, démontrant une fois encore la capacité de Sodexo à générer, année après année, des liquidités importantes.

\* Coupe du Monde de Rugby, Jeux olympiques et 53<sup>e</sup> semaine d'activité en Amérique du Nord.

## **1.1. Poursuite du développement de Sodexo**

Le modèle de développement de Sodexo repose principalement sur la croissance interne dont la source provient du potentiel considérable du marché de la sous-traitance à travers le monde. Les succès commerciaux et les innovations de services qui ont marqué l'exercice témoignent de la solidité de ce modèle de croissance :

- **Au cours de l'exercice 2012-2013, Sodexo a maintenu un solide rythme de développement commercial qui se traduit par un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros :**
  - **sur le marché des Entreprises**, l'offre intégrée de services conçue pour améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail a séduit de nouveaux clients tels que le groupe Siemens pour ses 44 sites canadiens (avec des services tels que le génie climatique, la conciergerie, le gardiennage ou la gestion et la maintenance des bâtiments) ; le Fonds monétaire international avec notamment des services multitechniques qui soutiennent ses initiatives environnementales pour ses deux bâtiments à Washington. Le réseau international du Groupe lui permet également d'accompagner un nombre croissant de grandes entreprises internationales : ainsi, Sodexo a étendu son contrat avec Unilever à l'Amérique du Nord et conclu de nouveaux partenariats avec des groupes tels AstraZeneca,
  - **en Bases-Vie**, Pacific Rubiales, l'un des leaders de l'industrie pétrolière en Colombie a choisi Sodexo pour accompagner son ambitieux projet de développement sur le site de Quifa dans une région reculée du centre du pays. Plus de 600 collaborateurs de Sodexo y assurent une large gamme de Services de Qualité de Vie (incluant l'entretien, la restauration, la sécurité et la blanchisserie) pour une population de plus de 6 000 salariés,
  - **sur le marché de la Santé et des Seniors**, Sodexo renforce son leadership mondial avec la signature, aux États-Unis notamment, de contrats d'envergure tels que la restauration des seniors dans les 300 résidences du groupe HCR ManorCare ou les services de restauration et de bio-nettoyage pour les sites de santé (hôpitaux, centres d'imagerie médicale, centres de soins psychiatriques...) du groupe HCA East Florida. L'expertise mondiale de Sodexo sur le marché de la santé est un atout de taille pour les clients des **pays émergents** qui veulent offrir à leurs patients une qualité de soins et un environnement conformes aux plus hauts standards internationaux : les succès commerciaux au cours de l'exercice tels que le Wuhan University Renmin Hospital en Chine l'hôpital Sakra de Bangalore en Inde ou l'hôpital São Rafael de Salvador au Brésil en témoignent,
  - enfin, les **Services Avantages et Récompenses** de Sodexo ont poursuivi leur développement particulièrement dynamique dans les pays émergents avec la signature d'un contrat pour les 140 000 collaborateurs sud-américains de FEMSA – le premier embouteilleur de Coca-Cola au monde – qui bénéficient désormais de la carte « Tienda Pass » (carte alimentation pour l'achat de produits alimentaires) et du « Pass Premium » (carte cadeau), ou encore les services de carte restauration pour les 13 800 collaborateurs de Capgemini en Inde ;
- **Sodexo a également continué à innover avec de nouvelles offres adaptées aux enjeux de qualité de vie de ses clients et de ses consommateurs, parmi lesquelles :**
  - en Bases-Vie, pour le marché offshore, le programme « Efficiency@sea » qui vise à optimiser des espaces de vie limités en améliorant les installations et les équipements. Ces services de rénovation sont effectués offshore afin d'éviter toute interruption dans les opérations de forage,
  - pour un nombre croissant de clients, la gestion énergétique est devenue une priorité qui leur permet de réduire leurs coûts, tout en protégeant l'environnement. À travers son offre de services d'efficacité énergétique, Sodexo accompagne ses clients dans cette démarche. Par exemple, aux États-Unis, Sodexo (avec sa filiale Roth Bros qui a rejoint le Groupe fin 2011) propose à des clients tels que Asbury System ou Simon Property Group, une solution technologique innovante de surveillance à distance des bâtiments et des installations, qui permet de gérer et d'optimiser la consommation énergétique et de réduire les délais d'intervention en cas de nécessité,
  - aux États-Unis, pour le marché de la Santé, Sodexo propose une offre élargie de produits et de protocoles de nettoyage respectueux de l'environnement. Deux nouvelles technologies ont ainsi été adoptées : le système de nettoyage Hydris™ et les produits bio-nettoyants Ecolab formulés à partir de produits naturels, qui permettent de réduire l'impact écologique et d'éviter au personnel le port d'un équipement de protection,
  - pour ses clients et ses bénéficiaires, l'activité Services Avantages et Récompenses a mis en ligne des sites internet qui offrent un panorama complet des services proposés dans chaque pays et des liens directs vers le service de commande en ligne. Les 21 sites déjà développés se sont révélés d'excellents outils marketing générant un trafic important (le site brésilien totalise ainsi 170 000 visiteurs par mois). D'ici à fin 2014, tous les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités Services Avantages et Récompenses bénéficieront de cette initiative.

Pour compléter son offre de services et renforcer sa présence internationale, Sodexo a réalisé des acquisitions ciblées au cours de l'exercice :

- en Inde, **MacLellan**, spécialiste des services de maintenance multitechnique, renforce l'expertise du Groupe dans les Services sur Site, sur un marché à fort potentiel ;
- au Mexique, **Servi-Bonos**, important acteur du marché, permet à l'activité Services Avantages et Récompenses de prendre une position significative sur l'un des principaux marchés latino-américains ;
- enfin, les activités de **Cibus** en Israël et de **Rikslunchen** en Suède, des entreprises spécialisées dans les Services Avantages et Récompenses, complètent l'offre globale de Services de Qualité de Vie du Groupe dans deux pays où Sodexo proposait déjà une offre de Services sur Site.

## **1.2. Faire des Ressources Humaines un avantage concurrentiel**

L'engagement des collaborateurs du Groupe est une source essentielle de satisfaction pour les clients et les consommateurs, et donc un véritable avantage concurrentiel. Sodexo a ainsi poursuivi, au cours de l'exercice, ses investissements en formation et conduit de nombreux projets concourant à la réalisation de ses deux principaux objectifs : avoir des Ressources Humaines dont les compétences répondent aux attentes de ses clients, disponibles en quantité, représentatives de la diversité, et figurer parmi les employeurs mondiaux les plus appréciés de ses collaborateurs. À travers le monde, des Académies Sodexo offrent aux collaborateurs du Groupe de multiples opportunités d'apprentissage et de professionnalisation. Au cours de l'exercice plus de 4,8 millions d'heures de formation ont ainsi été dispensées.

Le *Sodexo Management Institute* (SMI), soutient les 1 200 dirigeants de Sodexo dans le développement de leur leadership. Un nouveau programme, SoFocus, a été mis en place durant l'exercice 2012-2013 avec pour objectif d'accompagner le déploiement du positionnement stratégique de Sodexo : améliorer la Qualité de Vie. À fin août 2013, quatre éditions avaient été organisées, rassemblant 400 participants au total.

Enfin, Sodexo poursuit sa politique volontariste pour intégrer la diversité et l'inclusion dans ses programmes, ses procédures et ses pratiques à tous les niveaux de l'organisation, et faire de la diversité et de l'inclusion un réflexe naturel au quotidien. Ainsi, en six ans, le pourcentage de femmes dans la population des dirigeants est passé de 16 % à 23 %. L'objectif du Groupe est d'atteindre 25 % en 2015.

## **1.3. Classements et distinctions**

L'engagement de Sodexo en matière de responsabilité sociale, environnementale et économique a été salué, en 2013, par d'importantes distinctions :

- membre du DJSI World et le DJSI STOXX depuis 2005, Sodexo a été désigné pour la neuvième année consécutive « Leader mondial de son secteur d'activité » par le Dow Jones Sustainability Indices (DJSI).

Sodexo a reçu au Forum économique mondial 2013 à Davos trois prix prestigieux *Sector Leader*, *Gold Class* et *Sector Mover*, décernés par RobecoSAM, une société de gestion d'actifs spécialisée dans les investissements dans le développement durable. Le *Sustainability Yearbook* de RobecoSAM est considéré comme la publication mondiale de référence en termes de responsabilité sociale d'entreprise ;

- Sodexo figure une nouvelle fois dans la prestigieuse liste des « Entreprises les plus admirées » du magazine FORTUNE. Classé « Entreprise la plus admirée » du secteur des « Services externalisés diversifiés », toutes catégories confondues, Sodexo a également décroché la première place pour l'innovation, la responsabilité sociale, la solidité financière, l'investissement à long terme et la compétitivité globale ;
- les engagements et les actions menées par Sodexo en faveur de la mixité dans l'entreprise ont été à nouveau reconnus cette année : Sodexo remporte la première place du classement 2013 des 50 meilleures entreprises nord-américaines en matière de diversité établi par DiversityInc.

En France, Sodexo figure au 6<sup>e</sup> rang (parmi les 120 entreprises du SBF) du classement des entreprises françaises les plus engagées en matière de féminisation de leurs instances dirigeantes.

## 2. PERFORMANCE DE L'EXERCICE 2012-2013

### 2.1. Évolution du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Variation à taux de change courant	Variation à taux de change constant
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18 397</b>	<b>18 236</b>	<b>+ 0,9 %</b>	<b>+ 1,5 %</b>
<b>Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels</b>	<b>953</b>	<b>958</b>	<b>- 0,5 %</b>	<b>+ 1,7 %</b>
Éléments exceptionnels (1)	(139)	26		
Résultat opérationnel	814	984	- 17,3 %	- 15,2 %
Produits financiers	87	65		
Charges financières	(223)	(231)		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	17	18		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>695</b>	<b>836</b>	<b>- 16,9 %</b>	<b>- 15 %</b>
Impôt sur les résultats	(233)	(286)		
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>462</b>	<b>550</b>	<b>- 16 %</b>	<b>- 14 %</b>
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	23	25		
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE (AVANT ELEMENTS EXCEPTIONNELS NETS D'IMPOTS)</b>	<b>530</b>	<b>505</b>	<b>+ 5,0 %</b>	<b>+ 7,3 %</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>439</b>	<b>525</b>	<b>- 16,4 %</b>	<b>- 14,3 %</b>
<b>Bénéfice net par action (en euros)</b>	<b>2,91</b>	<b>3,48</b>	<b>- 16,4 %</b>	<b>- 14,4 %</b>
<b>Dividende par action (en euros)</b>	<b>1,62<sup>(2)</sup></b>	<b>1,59</b>	<b>+1,9 %</b>	

(1) Coûts enregistrés dans le cadre du programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts en 2012-2013 et 26 millions d'euros d'ajustement comptable favorable lié au coût des plans de retraite au Royaume-Uni en 2011-2012.

(2) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014.

### Variations de périmètre

Les principales variations du périmètre de consolidation du Groupe résultent des acquisitions réalisées en début d'exercice, soit :

- **Servi-Bonos** (Services Avantages et Récompenses) en novembre 2012, un acteur de premier plan sur le marché des chèques et cartes de restauration au Mexique. Avec un portefeuille de 5 000 clients présents sur l'ensemble du territoire mexicain, Servi-Bonos avait enregistré en 2011 un volume d'émission de près de 300 millions d'euros ;
- **MacLellan** (services multitechniques) en décembre 2012, un acteur indien important des services de *facilities management* avec une expertise spécifique en services de génie climatique, d'entretien et de gestion énergétique.

### Effets de change

Sodexo exerçant ses activités dans 80 pays, la proportion des devises les plus significatives dans le chiffre d'affaires et dans le résultat opérationnel consolidé est la suivante :

	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Euro	28 %	3 %
Dollar US	36 %	43 %
Livre sterling	8 %	6 %
Real brésilien	6 %	20 %

L'écart de pourcentage entre le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel en euros provient essentiellement du fait que la plupart des frais de Direction Générale sont enregistrés dans la société mère Sodexo SA en euros. De plus, le résultat opérationnel en euros est impacté par une importante proportion de coûts liés au programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts.

Le principal impact des effets de change moyens de l'exercice concerne la dépréciation de 10,4 % du real brésilien par rapport à l'euro. Le dollar US et la livre sterling ont varié respectivement de + 0,4 % et de - 0,6 %.

L'écart de change est déterminé en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent aux montants de l'exercice en cours.

Impact des taux de change	Variation par rapport à l'euro (en %)	(en millions d'euros)		
		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat Net
Euro/dollar US	+ 0,4 %	28	1,5	0,6
Euro/real brésilien	- 10,4 %	(136)	(19)	(8)
Euro/livre sterling	- 0,6 %	(9)	(0,3)	(0,4)

## 2.2. Progression du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Sodexo pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 18,4 milliards d'euros, soit une progression totale de 0,9 %. La croissance interne ressort à + 1,1 % ou + 2,9 % en excluant l'impact de la Coupe du monde de Rugby, des Jeux olympiques et de la 53<sup>e</sup> semaine d'activité en Amérique du Nord.

Hors ces trois éléments, la croissance interne de l'activité **Services sur Site** a été de + 2,6 %. Elle a été due à la demande accrue des offres intégrées de Services de Qualité de Vie dans la plupart des zones géographiques et par la position de leader de Sodexo dans les pays émergents où sa croissance reste supérieure à 5 %. Ces solides performances ont permis d'atténuer les baisses de volumes en services de restauration, notamment en Europe, et une moindre croissance sur site dans certaines zones géographiques, conséquence des recherches d'économies de la part des clients dans la conjoncture économique actuelle.

La croissance interne de l'activité Services Avantages et Récompenses a été de + 8,3 %, un niveau similaire à celui observé en 2011-2012. Elle prend en compte à la fois le dynamisme continu en Amérique latine et la baisse d'activité en Hongrie liée au changement réglementaire intervenu en janvier 2012.

## 2.3. Progression du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels <sup>(1)</sup>

À 953 millions d'euros, le résultat opérationnel est en progression de 1,7 % hors effets de change par rapport à l'exercice précédent et en léger recul de - 0,5 % à taux de change courant.

Ce résultat opérationnel comprend une excellente progression de près de 13 % dans l'activité Services Avantages et Récompenses et une hausse de près de + 7 % en Services sur Site en Amérique du Nord. Le résultat opérationnel en Services sur Site en Europe continentale et dans le Reste du Monde recule compte tenu des baisses de volumes en services de restauration, des pressions accrues de la part des clients à la recherche d'économies, ainsi que des pressions inflationnistes dans les pays émergents.

Face à ces défis, les équipes de Sodexo se sont mobilisées pour gagner en compétitivité et réduire les coûts d'exploitation. En effet, hors effets de change et coûts liés à la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle, les charges administratives diminuent par rapport à l'exercice précédent. Sodexo a ainsi réussi à maintenir sa marge opérationnelle à un niveau identique à celui de l'exercice précédent (hors effets de change). Après prise en compte des effets de change, la marge opérationnelle consolidée baisse de 0,1 % et s'élève à 5,2 % à taux courant.

## 2.4. Éléments exceptionnels

Le résultat opérationnel publié est de 814 millions d'euros, en baisse de -17,3 % à taux de change courant et de -15,2 % hors effets de change.

Ce résultat opérationnel comprend les éléments exceptionnels suivants :

(en millions d'euros)	2012-2013	2011-2012	Progression	
			Taux de change courant	Taux de change constant
<b>Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels</b>	<b>953</b>	<b>958</b>	<b>- 0,5 %</b>	<b>+ 1,7 %</b>
Charges exceptionnelles liées au programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts	(139)			
Ajustement comptable des retraites	-	26		
<b>Total éléments exceptionnels</b>	<b>(139)</b>	<b>26</b>		
<b>RESULTAT OPERATIONNEL PUBLIE</b>	<b>814</b>	<b>984</b>	<b>- 17,3 %</b>	<b>- 15,2 %</b>

<sup>(1)</sup> Charges exceptionnelles liées au programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle en 2012-2013 et ajustement comptable favorable sur les retraites au Royaume-Uni en 2011-2012.



La Direction Générale a lancé en début d'exercice 2012-2013 un programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts. Ce programme a pour objectif de permettre au Groupe de réduire ses coûts d'exploitation sur site et de diminuer ses frais de fonctionnement, avec des gains annuels en résultat opérationnel qui seront réalisés progressivement au cours des exercices 2013-2014 et 2014-2015. Comme annoncé en avril 2013, la Direction Générale de Sodexo estime que sa mise en œuvre entraînera des coûts exceptionnels compris entre 180 et 200 millions d'euros sur une période de 18 mois, à compter de septembre 2012. Ainsi, dans le cadre de ce programme, des charges exceptionnelles ont été comptabilisées au cours de l'exercice à hauteur de 139 millions d'euros. Il s'agit :

- dans la marge brute : de 47 millions de charges exceptionnelles liées à la dépréciation d'actifs et aux coûts nets de sortie de certains contrats ou d'activités devenus insuffisamment rentables, dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 230 millions d'euros ;
- dans les charges administratives : de 92 millions de charges exceptionnelles notamment liées à différentes mesures prises pour réduire les coûts, ainsi que des frais de restructuration dans de nombreux pays à travers le monde.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, lors de l'exercice 2011-2012, le Groupe a bénéficié d'un ajustement comptable favorable lié au coût des plans de retraite au Royaume-Uni. En effet, à la suite d'une nouvelle réglementation entrée en vigueur dans ce pays, le Groupe a opté en octobre 2011 pour l'utilisation de l'indice des prix à la consommation (CPI) en remplacement de l'indice des prix de détail (RPI) pour le calcul des pensions à verser à certains bénéficiaires de son plan de retraite.

**Toutes les données relatives au résultat opérationnel dans la suite de cette section s'entendent hors ces éléments exceptionnels.**

## **2.5. Charges financières nettes**

Les charges financières nettes passent de 166 millions d'euros en 2011-2012 à 136 millions d'euros pour l'exercice 2012-2013.

Cette baisse s'explique pour moitié par la réduction de l'endettement net au cours de l'exercice et, pour l'autre moitié, par une augmentation des produits de cessions d'investissements financiers, notamment liés aux participations détenues dans les entités ad hoc créées dans le cadre des Partenariats Public-Privé au Royaume-Uni.

## **2.6. Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 233 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt s'établit à 34,3 %, à comparer au taux de 34,9 % de l'exercice précédent.

Malgré un taux d'imposition plus élevé dans plusieurs pays, notamment en France (taxe sur dividendes et non déductibilité des frais financiers), cette baisse du taux effectif d'impôt s'explique essentiellement par le caractère non taxable de plusieurs produits figurant dans le compte de résultat de l'exercice, notamment les produits de cessions des participations détenues dans le cadre des Partenariats Public-Privé au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure, le Crédit d'impôt compétitivité emploi en France (CICE). Il tient également compte de l'évolution favorable donnée à certaines positions fiscales prises dans le passé dans d'autres pays.

## **2.7. Résultat net part du Groupe et bénéfice net par action**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 439 millions d'euros contre 525 millions d'euros pour l'exercice précédent, en baisse de 16,4 % ou de 14,3 % hors effet de change.

Le bénéfice net par action s'élève à 2,91 euros contre 3,48 euros au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de -16,4 % ou -14,4 % hors effets de change.

L'évolution de ces résultats masque les réels progrès et la performance des équipes de Sodexo.

En effet, ces résultats ont été fortement impactés :

- à hauteur de -91 millions d'euros après impôts, par le coût de mise en œuvre du programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts, dont le retour sur investissement ne sera visible que sur les deux à trois ans à venir ;
- et par l'ajustement comptable favorable lié au plan de retraites au Royaume-Uni constaté en 2011-2012, qui rend la base de comparaison de l'exercice précédent plus élevée.

Ainsi, hors ces deux éléments, le résultat net part du Groupe et le bénéfice net par action auraient progressé de l'ordre de 5 % en 2012-2013.

## **2.8. Proposition de dividende**

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 21 janvier 2014, de porter pour l'exercice écoulé, le dividende à 1,62 euro par action soit une progression de près de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette proposition reflète la grande confiance des membres du Conseil d'administration dans l'avenir du Groupe et tient compte également de la solidité du modèle financier de Sodexo, générateur de liquidités.

Par ailleurs, toute action inscrite sous la forme nominative depuis plus de quatre ans au 31 août 2013 et qui sera conservée ainsi jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, bénéficiera, pour la première fois lors de cet exercice, d'une majoration de 10 % de ce dividende (arrondie au centime inférieur) dans la limite de 0,5 % du capital par actionnaire.

## 2.9. Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par activité

Chiffre d'affaires par activité <i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Variation à taux de change courant	Variation à taux de change constant
<b>Services sur Site</b>				
Amérique du Nord	6 821	6 730	+ 1,4 %	+ 1,0 %
Europe continentale	5 716	5 646	+ 1,2 %	+ 1,0 %
Reste du monde	3 683	3 577	+ 3 %	+ 6,0 %
Royaume-Uni et Irlande	1 397	1 543	- 9,4 %	- 8,9 %
<b>Total Services sur Site</b>	<b>17 617</b>	<b>17 496</b>	<b>+ 0,7 %</b>	<b>+ 1,1 %</b>
<b>Services Avantages et Récompenses</b>	<b>790</b>	<b>756</b>	<b>+ 4,5 %</b>	<b>+ 9,9 %</b>
<b>Élimination du chiffre d'affaires interne</b>	<b>(10)</b>	<b>(16)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>18 397</b>	<b>18 236</b>	<b>+ 0,9 %</b>	<b>+ 1,5 %</b>

Résultat opérationnel par activité (1) <i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Variation à taux de change courant	Variation à taux de change constant
<b>Services sur Site</b>				
Amérique du Nord	371	346	+ 7,2 %	+ 6,6 %
Europe continentale	196	215	- 8,8 %	- 9,3 %
Reste du monde	119	126	- 5,6 %	- 4,8 %
Royaume-Uni et Irlande	67	80	- 16,3 %	- 16,3 %
<b>Total Services sur Site</b>	<b>753</b>	<b>767</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>- 2,1 %</b>
<b>Services Avantages et Récompenses</b>	<b>304</b>	<b>290</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 12,8 %</b>
<b>Frais de Direction Générale</b>	<b>(94)</b>	<b>(83)</b>		
<b>Éliminations</b>	<b>(10)</b>	<b>(16)</b>		
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>953</b>	<b>958</b>	<b>- 0,5 %</b>	<b>+ 1,7 %</b>

(1) Résultat opérationnel avant charges exceptionnelles liées au programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle en 2012-2013 et ajustement comptable favorable sur les retraites au Royaume-Uni en 2011-2012.

L'activité Services sur Site représente 96 % du chiffre d'affaires consolidé et 71 % du résultat opérationnel consolidé (1) avant éliminations et frais de Direction Générale. L'activité Services Avantages et Récompenses représente 4 % du chiffre d'affaires consolidé et 29 % du résultat opérationnel consolidé avant frais de Direction Générale.

### Services sur Site

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Amérique du Nord	6 821	6 730	+ 0,6 %			
Europe continentale	5 716	5 646	+ 0,8 %			
Reste du monde	3 683	3 577	+ 5,5 %			
Royaume-Uni et Irlande	1 397	1 543	- 9,6 %			
<b>TOTAL</b>	<b>17 617</b>	<b>17 496</b>	<b>+ 0,8 %</b>	<b>+ 0,3 %</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>+ 0,7 %</b>

Le chiffre d'affaires de l'activité Services sur Site s'élève à 17,6 milliards d'euros, en progression totale de 0,7 %. La croissance interne est de + 0,8 % mais sur une base de comparaison équivalente de 52 semaines d'activité et en excluant l'impact des événements sportifs de l'exercice 2011-2012, la croissance interne aurait été de + 2,6 %.

Les services de *facilities management* représentent désormais 27 % du chiffre d'affaires consolidé. Comme cela a été le cas au cours des deux derniers exercices, ces services continuent à croître à un rythme plus élevé que les services de restauration, confirmant une nouvelle fois la pertinence du positionnement du Groupe.

Par segment de clientèle, sur la même base de comparaison, la croissance interne du chiffre d'affaires a été la suivante :

- + 4,1 % en **Entreprises et Administrations**, reflétant un solide développement commercial de Sodexo dans les pays émergents ainsi que le succès des offres intégrées en Amérique du Nord et en Europe ;
- + 0,8 % en **Santé et Seniors** résultant d'un développement commercial (gains de nouveaux contrats) modeste lors de l'exercice précédent ;
- + 1,2 % en **Éducation** provenant d'une excellente fidélisation des clients en Amérique du Nord mais accompagnée d'une croissance modeste sur site en Europe.

**Les principaux indicateurs de croissance du Groupe se sont établis à :**

- **92,5 %** pour le **taux de fidélisation** des clients, en recul par rapport à l'exercice précédent. Il tient compte du choix de Sodexo de sortir de certains contrats devenus insuffisamment rentables et de certaines fins de chantiers en Bases-Vie. Hors ces deux éléments, le taux de fidélisation constaté est proche du niveau enregistré sur l'exercice précédent ;
- **2,1 %** pour la **croissance sur sites existants** contre 3,4 % pour l'exercice précédent. Cette évolution tient compte :
  - de la baisse des volumes dans les services de restauration notamment en Europe,
  - d'une forte pression des clients à la recherche d'économies sur leur propre base de coûts et, en conséquence, de difficultés accrues pour Sodexo à faire accepter les clauses d'inflation (sur les denrées alimentaires et surtout sur les coûts salariaux et charges y afférant),
  - d'un ralentissement de la croissance économique dans certains pays émergents et d'un arrêt des grands projets en Bases-Vie (particulièrement dans le secteur minier) ;
- **7,8 %** pour le **taux de développement** (gain de nouveaux contrats), en progression à travers le monde par rapport à l'exercice précédent grâce aux nombreux succès commerciaux enregistrés par le Groupe. Le montant des nouveaux contrats gagnés sur l'exercice s'est élevé à 1,4 milliards d'euros en chiffre d'affaires annuel.

## RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel des Services sur Site, hors charges exceptionnelles liées au programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts, s'élève à 753 millions d'euros contre 767 millions d'euros en 2011-2012.

Cette baisse du résultat opérationnel de l'ordre de - 2 %, provient des baisses de volumes dans les services de restauration en Europe, et des forts niveaux d'inflation (frais de personnel et denrées alimentaires) qui n'ont pas pu être répercutés sur les prix sur l'exercice.

## ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

### Amérique du Nord

#### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Entreprises et Administrations	1 647	1 537	+ 5,2 %			
Santé et Seniors	2 521	2 559	- 1,9 %			
Éducation	2 653	2 634	+ 0,2 %			
<b>TOTAL</b>	<b>6 821</b>	<b>6 730</b>	<b>+ 0,6 %</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>+ 1,4 %</b>

Le chiffre d'affaires atteint 6,8 milliards d'euros avec une croissance interne de + 0,6 %. L'exercice précédent incluait une 53<sup>e</sup> semaine d'activité car Sodexo opère selon une base calendaire de 52/53 semaines conforme aux usages de la profession en Amérique du Nord. La contribution de cette 53<sup>e</sup> semaine lors de l'exercice précédent est estimée à 120 millions d'euros. Sur une base comparable de 52 semaines, la croissance interne du chiffre d'affaires ressort à + 2,4 % et se décompose par segment de clientèle de la manière suivante :

- la croissance interne du segment **Entreprises et Administrations** ressort à + 7,2 %. Cette performance illustre le succès des offres de services intégrés pour des clients tels que le Fonds Monétaire International ou Nokia, ainsi que la forte croissance sur site de Sodexo au Canada dans le secteur des Bases-Vie où le développement commercial s'est accéléré.

Le Groupe a remporté de nombreux contrats tels que Boeing Company, Harley Davidson et plus récemment Walt Disney World Parks and Resorts (Floride) aux États-Unis, et Siemens au Canada ;

- le recul du chiffre d'affaires de - 0,1 % en **Santé et Seniors** reflète le plein effet des réalisations de l'exercice précédent avec un développement commercial modeste et la perte d'Ascension Health System. En revanche,

l'exercice 2012-2013 a été fortement marqué par une excellente reprise du développement commercial qui devrait contribuer à une amélioration de la croissance interne dès 2013-2014. Citons, parmi les nombreux contrats prestigieux et de taille significative remportés au cours de l'exercice, HCA East Florida, LA County, Ochsner, University of Arizona Medical Center, Wesley Medical Center et CHI Kentucky ;

- en **Éducation**, la croissance interne du chiffre d'affaires s'établit à + 2,1 %. Cette performance traduit d'une part une fidélisation des clients toujours solide (aux alentours de 98 %) et d'autre part, une croissance sur site plus modeste en raison :
- d'une baisse de la fréquentation dans les écoles primaires consécutive à la nouvelle réglementation HHFKA (*Healthy and Hunger-free Kids Act*) qui a modifié les habitudes alimentaires des élèves ;
- d'une progression modeste du nombre des inscriptions en université, résultat des tendances démographiques.

Parmi les nouveaux contrats remportés au cours de l'exercice 2012-2013 citons, en particulier, Brandeis University, University of Michigan Dearborn, Emerson College et Bayonne School District.

La croissance externe de + 0,4 % s'explique par l'acquisition aux États-Unis de Roth Bros, spécialisée dans la maintenance technique et la gestion énergétique.

#### Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel** s'élève à 371 millions d'euros, en hausse de près de 7 %, hors effets de change, par rapport à l'exercice 2011-2012. Ainsi, la marge opérationnelle progresse de 0,30 % par rapport à l'exercice précédent et ressort à 5,4 %.

Cette performance solide traduit une bonne maîtrise de l'ensemble des coûts opérationnels et des gains de productivité, notamment dans le segment Entreprises, résultant du déploiement d'une nouvelle génération d'outils de gestion opérationnelle.

#### Europe continentale

##### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Entreprises et Administrations	3 407	3 346	+ 1,2 %			
Santé et Seniors	1 404	1 396	+ 0,4 %			
Éducation	905	904	- 0,1 %			
<b>TOTAL</b>	<b>5 716</b>	<b>5 646</b>	<b>+ 0,8 %</b>	<b>+ 0,2 %</b>	<b>+ 0,2 %</b>	<b>+ 1,2 %</b>

En Europe continentale, le chiffre d'affaires atteint 5,7 milliards d'euros avec une croissance interne de + 0,8 %. La performance reste contrastée avec un net ralentissement de l'activité dans plusieurs pays tels que la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne. En revanche, Sodexo continue à très bien se développer en Russie et en Suède.

La croissance interne du chiffre d'affaires en **Entreprises et Administrations** s'est établie à + 1,2 %. Cette performance résulte de la montée en puissance des grands contrats signés avec des groupes tels qu'Unilever, Eli Lilly, AstraZeneca ou Gazprom dans les Bases-Vie en Russie. Ces contrats ont largement compensé les baisses de volumes en services de restauration qui résultent à la fois de la réduction des effectifs chez les clients et de la baisse des dépenses des consommateurs. Ces facteurs ont pesé de manière notable sur la progression du chiffre d'affaires dans plusieurs pays. Parmi les contrats remportés durant l'exercice, citons le renouvellement du contrat KLM aux Pays-Bas, Air France, le stade de Paris-Saint Germain (PSG), Safran et Amundi en France, DNB en Norvège, le Parlement Belge et OMK Vyksa en Russie.

En **Santé et Seniors**, la croissance interne du chiffre d'affaires ressort à + 0,4 %. Elle tient compte d'une politique commerciale plus sélective en Europe du Sud et d'une faible croissance sur site liée à un contrôle très strict des budgets de la part des clients. Parmi les succès commerciaux de l'exercice figure Pôle Santé Sud (Le Mans) en France.

Le chiffre d'affaires en **Éducation** reste à un niveau similaire à celui de l'exercice précédent. La croissance sur site a été modeste, notamment en Espagne et en Italie, compte tenu des pressions sur les budgets scolaires qui ont entraîné une réduction du nombre de prestations. Dans ce segment, Sodexo a également poursuivi un développement commercial sélectif, notamment en Europe du Sud.

Au cours de l'exercice, le Groupe a signé de nouveaux contrats notamment avec les écoles de Toulon en France, Satakunta University of Applied Sciences en Finlande et les écoles de Täby en Suède.

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel atteint 196 millions d'euros en baisse de - 9,3 % (hors effets de change) par rapport à celui de l'exercice 2011-2012.

La baisse des volumes en services de restauration et les pressions accrues des clients à la recherche d'économies expliquent l'essentiel de cette évolution. En effet, le Groupe n'a que partiellement répercuté auprès de ses clients l'inflation relative à ses coûts opérationnels (masse salariale y compris charges sociales et denrées alimentaires). De plus, la baisse du tourisme et les intempéries ont également affecté les activités Sports et Loisirs en France, où les coûts

fixes sont structurellement élevés. Néanmoins, une stricte maîtrise des frais de structure dans l'ensemble de la zone a porté ses fruits, notamment au second semestre de l'exercice.

La marge opérationnelle passe ainsi de 3,8 % en 2011-2012 à 3,4 % en 2012-2013.

### Reste du Monde (Amérique latine, Moyen-Orient, Asie, Afrique, Australie et Bases-Vie)

#### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Entreprises et Administrations	3 402	3 302	+ 5,7 %			
Santé et Seniors	171	162	+ 8 %			
Éducation	110	113	- 1,9 %			
<b>TOTAL</b>	<b>3 683</b>	<b>3 577</b>	<b>+ 5,5 %</b>	<b>+ 0,5 %</b>	<b>- 3 %</b>	<b>+ 3 %</b>

Avec un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros, Sodexo réalise 21 % de son chiffre d'affaires consolidé dans le « Reste du Monde » (Amérique latine, Moyen-Orient, Asie, Afrique, Australie et Bases-Vie) contre moins de 10 % en 2004-2005. Dans cette région, la croissance interne ressort à + 5,5 %. Ce rythme de croissance moins élevé que dans un passé récent résulte du ralentissement de l'activité économique dans certains pays émergents et dans le secteur minier.

La croissance externe correspond à la contribution de MacLellan, leader des services de *facilities management* en Inde, acquis en décembre 2012.

En **Entreprises et Administrations**, la croissance interne ressort à + 5,7 %. Elle est essentiellement portée par le fort développement commercial réalisé lors de l'exercice précédent, notamment en Colombie et au Chili, et par une bonne croissance sur site en Inde. Toutefois, la décélération de l'activité industrielle et l'arrêt de nouveaux projets miniers se sont progressivement fait sentir au cours des derniers mois. Enfin, plusieurs fins de chantiers en Bases-Vie ont légèrement pesé sur la croissance.

Au cours de l'exercice :

- Sodexo a remporté d'importants succès commerciaux : Botica Farmacêutica, Electrolux et Martins au Brésil ;
- en Chine et en Inde, où Sodexo occupe des positions de leader incontestable, le Groupe étend son portefeuille de clients avec des entreprises telles que Sinosteel en Chine, Samsung Electronics India, Honeywell Technology Solutions India, Cipla, Nestlé et Honda en Inde ;
- en Bases-Vie, des sociétés telles que Pacific Rubiales, un leader du secteur pétrolier et gazier en Colombie, ont choisi Sodexo.

L'expertise mondiale de Sodexo en **Santé et Seniors** continue à porter ses fruits, notamment en Amérique latine, en Chine et en Asie du Sud-Est comme l'illustre la bonne croissance interne de + 8 % et des succès commerciaux tels que Renmin Hospital Wuhan University en Chine, Clínica Universidad de los Andes au Chili et Hospital São Rafael au Brésil.

#### Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel** atteint 119 millions d'euros, en léger recul par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel est en forte progression dans de nombreux pays, mais dans d'autres comme le Brésil, Sodexo n'a pu que partiellement répercuter auprès de ses clients l'inflation relative à ses coûts opérationnels (denrées alimentaires, masse salariale et impôts indirects).

La marge opérationnelle ressort à 3,2 % en 2012-2013 contre 3,5 % pour l'exercice précédent.

### Royaume-Uni et Irlande

#### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Entreprises et Administrations	993	1 155	- 14 %			
Santé et Seniors	274	254	+ 7,1 %			
Éducation	130	134	- 3,6 %			
<b>TOTAL</b>	<b>1 397</b>	<b>1 543</b>	<b>- 9,6 %</b>	<b>+ 0,7 %</b>	<b>- 0,5 %</b>	<b>- 9,4 %</b>

Le chiffre d'affaires atteint 1,4 milliard d'euros, en recul de près de 10 % par rapport à l'exercice 2011-2012. Rappelons que Sodexo, en partenariat avec Mike Burton Group, a été un important prestataire de deux grands événements sportifs, la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques de Londres, au cours de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de ces deux événements s'est élevé à 207 millions d'euros. En les excluant de la base de comparaison, la croissance interne du Royaume-Uni et de l'Irlande aurait été de + 3,4 %.

La croissance externe résulte de la contribution des activités de *facilities management* de la société britannique WS Atkins, acquise en décembre 2011.

La montée en puissance des offres de *facilities management* pour les grandes entreprises explique la croissance interne en **Entreprises et Administrations** de + 3,4 % (hors événements sportifs), avec des contrats tels qu'AstraZeneca, GSK, AugustaWestland et Unilever. Ces performances en services de *facilities management* ont plus que compensé les volumes plus faibles en services de restauration. Dans les services à la Justice, notons que Sodexo a remporté en fin d'exercice l'important contrat de l'établissement pénitentiaire du comté de Northumberland.

En **Santé et Seniors**, la croissance s'accélère et ressort à + 7,1 %. Cette performance résulte notamment d'un excellent taux de fidélisation des clients ainsi que de l'élargissement de la gamme des services pour plusieurs hôpitaux universitaires dont North Staffordshire University Hospital et Brighton and Sussex University Hospital.

Le chiffre d'affaires en **Éducation** recule légèrement. Ce segment représente moins de 10 % du chiffre d'affaires au Royaume-Uni et en Irlande. La croissance sur site dans les universités a été modeste et les équipes ont maintenu une politique commerciale sélective auprès des écoles publiques.

#### Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel** s'élève à 67 millions d'euros, à comparer aux 80 millions d'euros réalisés lors de l'exercice 2011-2012 qui bénéficiait de l'impact d'événements sportifs majeurs. En conséquence la marge opérationnelle passe de 5,2 % en 2011-2012 à 4,8 % en 2012-2013.

#### Services Avantages et Récompenses

##### Volume d'émission

(en millions d'euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Amérique latine	8 128	7 016	+ 22 %			
Europe et Asie	7 908	7 730	+ 1,0 %			
<b>TOTAL</b>	<b>16 036</b>	<b>14 746</b>	<b>+ 11 %</b>	<b>+ 2,5 %</b>	<b>- 4,7 %</b>	<b>+ 8,8 %</b>

Le volume d'émission (valeur faciale multipliée par le nombre de chèques et cartes émis) atteint 16 milliards d'euros. À + 11 %, la croissance interne du volume d'émission se maintient à deux chiffres.

En Services Avantages et Récompenses, le volume d'émission de Sodexo en **Amérique latine** dépasse les 8 milliards d'euros et la croissance interne s'accélère pour s'établir à + 22 %. Cette progression importante s'explique par l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires dans des marchés encore faiblement pénétrés tels que le Brésil, par la hausse de la valeur faciale des titres émis et par des effets d'hyperinflation au Venezuela.

En **Europe et Asie**, la croissance interne du volume d'émission est portée par la hausse des volumes du contrat ONEM en Belgique et un fort développement commercial en Turquie. Ces performances ont permis de compenser la baisse d'activité en Hongrie qui a encore pesé sur la croissance dans les premiers mois de l'exercice. Rappelons l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une réglementation accordant un avantage fiscal plus élevé aux bénéficiaires de titres de services émis par une société étatique hongroise.

##### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2011-2012	Croissance interne	Croissance externe	Écart de change	Croissance totale
Amérique latine	452	418	+ 15,6 %			
Europe et Asie	338	338	- 0,6 %			
<b>TOTAL</b>	<b>790</b>	<b>756</b>	<b>+ 8,3 %</b>	<b>+ 1,6 %</b>	<b>- 5,4 %</b>	<b>+ 4,5 %</b>

La croissance interne du **chiffre d'affaires** atteint + 8,3 %, soit un niveau comparable à celui de 2011-2012. L'acquisition en novembre 2012 de **Servi-Bonos**, un acteur de premier plan sur le marché des chèques et cartes de restauration au Mexique, explique la croissance externe de + 1,6 %.

À + 15,6 %, la croissance interne est restée vigoureuse en **Amérique latine**. Cette excellente performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été accomplie dans un environnement de baisse des taux d'intérêt et de pressions sur les commissions clients au Brésil.

De nouveaux clients ont fait confiance à Sodexo durant l'exercice parmi lesquels FEMSA dans plusieurs pays du continent, Ciferal Industria de Onibus au Brésil, Instituto Nacional de Vias (INVIAS) en Colombie et Reckit Benckiser et Deacero SA au Mexique.

En **Europe et Asie**, le chiffre d'affaires recule de 0,6 %. Hors impact du changement réglementaire en Hongrie, la croissance interne aurait été de + 2,1 % grâce au bon développement commercial en France et en Turquie.

Parmi les succès commerciaux récents citons notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon en France et la municipalité de Diyarbakir en Turquie.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 304 millions d'euros, en progression de 4,8 %. Cependant l'évolution des devises, notamment du real brésilien, par rapport à l'euro, masque la réelle performance opérationnelle de cette activité.

En effet, hors effets de change, la progression du résultat opérationnel ressort à 12,8 %. Elle reflète l'effet de levier opérationnel lié à la croissance des volumes et les gains de productivité réalisés au niveau des coûts opérationnels, fruits d'une gestion rigoureuse qui ont permis de poursuivre les investissements technologiques et en marketing.

La marge opérationnelle de l'activité s'établit ainsi à 38,5 % contre 38,4 % pour l'exercice précédent.

## 3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

### 3.1. Variation des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Exercice clos au	
	31 août 2013	31 août 2012
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	618	1 018
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(315)	(882)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(273)	(179)
Flux nets de trésorerie	30	(43)

Les flux net de trésorerie liés à l'activité s'élèvent à 618 millions d'euros, en baisse de 400 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Deux éléments principaux expliquent cette variation :

- la baisse du résultat opérationnel de 170 millions d'euros, compte tenu des éléments exceptionnels sur les deux exercices (avec des charges exceptionnelles de 139 millions d'euros liées aux coûts de mise en œuvre du programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts en 2012-2013, à comparer à un produit exceptionnel de 26 millions d'euros lié à l'ajustement comptable sur les pensions au Royaume-Uni en 2011-2012) ;
- des placements dans des instruments financiers à maturité plus longue et plus rentable effectués au cours l'exercice à hauteur de près de 156 millions d'euros dans l'activité Services Avantages et Récompenses ; ces placements viennent ainsi augmenter les Actifs Financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses au bilan au 31 août 2013.

Ces flux nets de trésorerie liés à l'activité ont permis de réaliser :

- d'une part, des investissements opérationnels nets et des investissements clients pour 236 millions d'euros, soit 1,3 % du chiffre d'affaires ;
- d'autre part, des opérations de croissance externe pour un total de 98 millions d'euros ; il s'agit principalement des acquisitions des sociétés Servi-Bonos au Mexique et MacLellan en Inde.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent :

- le paiement des dividendes pour 263 millions d'euros, dont 240 millions d'euros distribués par Sodexo SA ;
- et une diminution nette de la dette financière pour un montant de 22 millions d'euros.

Ainsi les flux nets de trésorerie pour l'exercice 2012-2013 ressortent à 30 millions d'euros.

### 3.2. Bilan consolidé du Groupe

(en millions d'euros)	31 août 2013	31 août 2012		31 août 2013	31 août 2012
Actif non courant	6 625	6 888	Capitaux propres	2 953	3 034
Actif courant hors trésorerie	3 902	3 842	Participations ne donnant pas le contrôle	37	35
Actifs financiers Services Avantages et Récompenses	734	609	Passif non courant	2 734	3 421
Trésorerie	1 347	1 451	Passif courant	6 884	6 300
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 608</b>	<b>12 790</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 608</b>	<b>12 790</b>
			<b>Endettement net</b>	<b>478</b>	<b>639</b>
			<b>Taux d'endettement net</b>	<b>16 %</b>	<b>21 %</b>

À la clôture de l'exercice, des effets de change négatifs (essentiellement dus à la baisse du dollar et du real brésilien par rapport à l'euro) impactent l'ensemble des postes du bilan. La variation des capitaux propres prend également en compte le résultat généré au cours de l'exercice, la distribution de dividendes et l'impact des rachats d'actions sur la période.

Au 31 août 2013, les dettes financières s'élèvent à 2 519 millions d'euros, un niveau inférieur à celui du 31 août 2012 (2 684 millions d'euros). Elles comprennent principalement deux emprunts obligataires en euros pour 1 380 millions d'euros et deux placements privés auprès d'investisseurs américains pour un montant total de 1 100 millions de dollars US. Le financement par divers concours bancaires et par crédit-bail, ainsi que les instruments financiers dérivés constituent le solde de l'endettement.

Au 31 août 2013, le taux d'intérêt moyen sur les dettes financières est de 5,8 %.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires s'élèvent, au 31 août 2013, à 1 307 millions d'euros. Les placements de la trésorerie des Services Avantages et Récompenses sur des supports à plus de trois mois atteignent 336 millions d'euros (en augmentation par rapport au 31 août 2012) et les fonds réservés de l'activité Services Avantages et Récompenses atteignent 398 millions d'euros.

À cette même date, la trésorerie opérationnelle du Groupe (qui comprend également ses placements et les fonds réservés de l'activité Services Avantages et Récompenses) s'élève à 2 041 millions d'euros, dont 1 729 millions d'euros pour l'activité Services Avantages et Récompenses.

Au 31 août 2013, l'endettement net atteint 478 millions d'euros, ce qui représente 16 % des capitaux propres du Groupe à comparer avec 21 % au 31 août 2012. À cette même date, l'endettement brut ne représente que 3,4 années d'autofinancement par rapport aux 2,8 années à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe dispose, au 31 août 2013, de lignes de crédit bancaire non utilisées de 954 millions d'euros.

### **3.3. Événements postérieurs à la clôture du 31 août 2013**

La Société et ses filiales n'ont pas connu de changements significatifs de leur situation financière ou commerciale depuis le 31 août 2013.

## **4. PERSPECTIVES**

Lors du Conseil d'Administration du 12 novembre 2013, Michel Landel, Directeur Général, rappelle la pertinence de la stratégie de long terme du Groupe, fondée sur une offre unique de Services de Qualité de Vie, un réseau mondial inégalé dans ses activités et un leadership incontesté dans les pays émergents.

Il rappelle que depuis 2005, Sodexo a réalisé une croissance moyenne annuelle de son chiffre d'affaires de 6,1 % (à taux de change constant) et une progression annuelle moyenne de son résultat opérationnel et de son résultat net part du Groupe (hors effet de change et éléments exceptionnels) de 8,4 % et de 10 % respectivement. De plus, sur cette même période et par sa génération de liquidités, Sodexo a réalisé en moyenne annuelle, depuis 8 ans, un ratio de cash conversion de son résultat net en liquidités générées par les opérations d'environ 140 %.

Cette performance solide et constante, qui permet l'autofinancement du développement du Groupe, est d'autant plus significative que, dans le même temps, le contexte économique mondial n'a cessé de se dégrader.

Michel Landel explique que la Direction Générale est plus que jamais concentrée sur le renforcement de la compétitivité du Groupe en continuant à adapter le Groupe à son environnement et à ses clients. L'ensemble des équipes sont mobilisés autour de deux axes :

- des efforts portés **sur l'accélération de la croissance interne pour atteindre à moyen terme une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires de 7 %.**

Sodexo démarre l'exercice 2013-2014 avec de nombreux atouts et notamment :

- un rythme de croissance à deux chiffres dans ses activités Services Avantages et Récompenses en Amérique latine et en Asie,
- une demande qui ne cesse de croître pour des services intégrés de la part de nos clients quelle que soit leur taille : grands groupes internationaux sur tous les continents ou clients implantés dans un seul pays,
- un réseau international inégalé et une segmentation de clientèle que nous optimiserons dans les années à venir avec la mise en place des directions mondiales par segments de clientèle pour répondre partout, et avec la même précision, aux besoins de nos clients et consommateurs ;
- **des plans d'actions renforcés destinés à continuer à réduire les coûts d'exploitation et les dépenses de fonctionnement et ainsi améliorer la productivité** à tous les niveaux.
- La recherche constante d'économies et de réduction de coûts est aujourd'hui la préoccupation de toutes les parties prenantes à travers le monde.

Si les coûts de mise en œuvre du programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts ont pesé sur les résultats du groupe sur l'exercice 2012-2013 à hauteur de 139 millions d'euros et pèseront



encore sur le premier semestre de l'exercice 2013-2014, le Groupe a commencé à recueillir les premiers fruits de ses efforts en fin du dernier exercice et les économies liées à ce programme devraient progressivement se matérialiser dans le résultat opérationnel du Groupe au cours des exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Fort de l'ensemble de ces éléments, Sodexo se fixe aujourd'hui les **objectifs** suivants pour l'exercice **2013-2014** :

- **une croissance interne du chiffre d'affaires comprise entre + 2,5 % et + 3 % ;**
- **une progression de son résultat opérationnel de 11 % (à taux de change constant et hors impact des coûts exceptionnels liés au programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle).**

Ainsi le Groupe vise aujourd'hui une marge opérationnelle de 5,6 % pour l'exercice 2013-2014 (en progression de 0,4 % par rapport à 2012-2013).

Par ailleurs et **à l'horizon de 2 ans (en 2014-2015), Sodexo annonce aujourd'hui son objectif d'atteindre un taux de marge opérationnelle de 6 %.**

Cet objectif tient compte de certains paramètres :

- des économies annuelles significatives de l'ordre de 160 millions d'euros provenant du programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts,
- un développement moins rapide que prévu il y a 12 mois, dans certains pays émergents et sur le segment des sites miniers : ces 2 secteurs connaissent aujourd'hui et à court terme, un ralentissement dans leur croissance. Pour autant, nous restons confiants dans le fort potentiel de développement à moyen terme de ces marchés sur lesquels le Groupe occupe une position de leader,
- l'impact sur nos résultats de l'évolution des taux de change du fait du mix géographique des marges. Sur l'exercice 2012-2013, l'évolution des taux change a pesé sur la progression annuelle de la marge consolidée pour 0,1 %.

Enfin, Michel Landel rappelle les atouts majeurs du Groupe :

- un potentiel de marché considérable estimé à plus de 50 fois le chiffre d'affaires actuel ;
- un positionnement unique de services de Qualité de Vie, particulièrement adaptée aux évolutions de la demande des clients ;
- un réseau mondial inégalé couvrant 80 pays ;
- un leadership incontesté sur les marchés émergents ;
- une culture forte et des équipes engagées ;
- une excellente solidité financière ;
- son indépendance.

Ces atouts permettent à Sodexo d'envisager l'avenir avec confiance et de maintenir ses investissements, notamment dans le développement de ses ressources humaines et le renforcement de ses compétences.

Pour conclure, Michel Landel ajoute : « Je tiens enfin à remercier les clients pour leur fidélité, les actionnaires pour leur confiance et les 428 000 collaborateurs du Groupe pour les efforts réalisés au cours de l'exercice 2012-2013 et pour leur engagement quotidien au service de la Qualité de Vie de nos clients et de nos consommateurs. »

## Résultats financiers de SODEXO S.A. au cours des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2012-2013 <sup>(1)</sup>	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	628 528 100	628 528 100	628 528 100	628 528 100	628 528 100
Nombre d'actions ordinaires existantes	157 132 025	157 132 025	157 132 025	157 132 025	157 132 025
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<i>Bons de souscription d'actions</i>					
<i>Stock-options</i>					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 175 406	63 336 905	80 469 639	70 914 651	72 056 382
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	397 787 059	370 162 664	295 399 759	280 334 403	314 763 639
Impôts sur les bénéfices	2 071 317	22 363 609	15 061 259	22 267 894	17 981 642
Participation des salariés	6 400	131 452	62 480	167 200	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	341 642 070	340 498 609	301 668 265	261 581 611	348 878 824
Résultat distribuable	255 192 660	249 839 920	229 412 757	212 128 234	199 557 672
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,54	2,50	1,98	1,93	2,11
Résultat après impôts, participation des salariés, produit d'impôt et dotations aux amortissements et provisions	2,17	2,17	1,92	1,66	2,22
Dividende net attribué par action <sup>(2)</sup>	1,62	1,59	1,46	1,35	1,27
Majoration du dividende net attribué par action éligible <sup>(2)</sup>	0,16				
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	285	279	268	252	248
Montant de la masse salariale de l'exercice	28 898 315	16 202 743	31 831 493	24 153 262	21 039 372
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	16 419 324	12 591 005	10 423 028	10 166 115	9 319 716

(1) Résultats soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2014.

(2) Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 21 janvier 2014 d'approuver la distribution en numéraire d'un dividende de 1,62 euro par action. En complément, et pour sa première application depuis la mise en place du dispositif par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 janvier 2011, les actions détenues sous la forme nominative depuis le 31 août 2009 au moins et qui seront conservées ainsi jusqu'à la mise en paiement du dividende, bénéficieront automatiquement sans autre formalité d'une majoration de 10 % du dividende, soit 0,16 euro supplémentaire par action.

**Demande d'envoi des documents et renseignements  
visés à l'article R.225-83 du Code de Commerce**

Je soussigné(e).....

Demeurant : .....

Propriétaire de ..... actions SODEXO, société anonyme au capital de 628 528 100 euros, dont le siège social est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) - 255, quai de la Bataille de Stalingrad, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219,

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus indiquée, des documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2014.

En vertu des dispositions de l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où un actionnaire nominatif désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Fait à .....

Le ..... janvier 2014

Signature

**DOCUMENT A RETOURNER :**

- **si vos actions sont inscrites au nominatif** : à Société Générale – Service des Assemblées – CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3.
- **si vos actions sont au porteur** : à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.